

# **JUIN 2015**









# La Mairie vous informe

#### Horaires Secrétariat

LUNDI	8 H 30 — 12 H 00	13 H 30 — 18 H 00
MARDI	8 H 00 — 12 H 00	13 H 30 — 17 H 30
MERCREDI	8 H 00 — 12 H 00	Fermé
JEUDI	8 H 00 — 12 H 00	13 H 30 — 17 H 30
VENDREDI	8 H 00 — 12 H 00	Fermé

Les horaires d'ouverture du secrétariat resteront inchangés cet été

#### CONTACT

Mairie de PARCEY 1 rue d Aval 39100 PARCEY

Tél: 03.84.71.01.89 Fax: 03.84.71.00.21

#### L'Equipe du personnel communal pour mieux vous servir :

- Secrétariat : Mme Annie MAITRE, Mlle Stéphanie LONG
- <u>Services Techniques</u>: Mr André PACTET, Mr Vincent DUGARDIN
- Ecole: Mme PRODHON Sandrine
- Ecole Cantine Salle des fêtes : Mlle Lucie DEMONTROND
- Garderie: personnel du Grand Dole

Adresse mail du Secrétariat : ccidparcey@wanadoo.fr ou secretariatparcey@orange.fr

Adresse mail du Maire : maireparcey@orange.fr

#### En cas d'URGENCE :

Vous pouvez contacter Mr Le Maire au 06.79.85.07.71

### INFOS

- \* Demandes d'urbanisme : mairie de Parcey
- \* Inscriptions sur la liste électorale : mairie de Parcey
- \* Pour les cartes d'identité : mairie de Parcey
- \* Pour les **passeports** : mairie de Dole ou de Chaussin
- \* Pour vos extraits d'actes de naissance, mariage : mairie de la commune du lieu de naissance ou de mariage
- \* Pour vos extraits d'actes de décès : mairie de la commune du lieu du décès

#### **CARTES DE BUS**

Pensez à retirer votre dossier d'inscription aux transports scolaires dès aujourd'hui.

Il sera à retourner avant le 30 juin dans votre mairie de résidence avec le cachet de l'établissement scolaire.

Pensez à bien conserver votre carte magnétique 2014/2015.

Notre village bouge et s'agrandit
Bienvenue aux nouveaux commerçants et habitants



### Les employés communaux





Lucie à la cantine



Sandrine à l'école



# PRESENTATION DES VŒUX

#### **UNE PREMIERE REUSSIE!**

Samedi 17 janvier, Jean-Pierre Faivre et les membres du Conseil Municipal avaient convié la population du village à la présenta-



tion des vœux. Excellente initiative à laquelle près de deux cents personnes ont répondu favorablement. Après l'accueil du public, Monsieur le Maire s'est emparé du micro pour un discours qui ne porta pas sur les réalisations effectuées (il est trop tôt pour faire un bilan au bout de quelques mois) mais plutôt sur les actions à venir. Il insista sur la sécurité dans le village et précisa qu'une réunion publique aurait lieu prochainement à propos d'un sujet délicat, la confluence Doubs-Loue. Un aménagement du rond-point est également à l'étude avec la création d'une bretelle d'accès aux entreprises situées route de La Loye. Monsieur le Maire conclut son exposé par une note optimiste en mettant en avant le dynamisme des associations du village.

Les invités étaient ensuite conviés à un apéritif étoffé par une dégustation de charcuterie, fromage et galette. Un moment très apprécié de tous et à renouveler l'année prochaine!

### **BUSAGE**

Quelques jours avant les fêtes de Noël, Jean-Pierre Faivre avait convié les membres de la commission « busage » à une opération sécurité. Il s'agissait de vérifier le bon fonctionnement des clapets anti-inondations.

Ceux-ci avaient été mis en place suite aux inondations répétées de la Loue. On se souvient de l'année



2002 qui avait connu deux inondations, une en février, l'autre en novembre. Le busage qui passe sous le canal permet d'évacuer rapidement l'eau accumulée en amont dans la plaine du Val d'Amour, cette eau qui auparavant s'infiltrait sous la digue du chemin de fer avant d'inonder le village.

Ce busage n'a pas eu l'occasion de prouver son efficacité car depuis 2002, le village n'a fait face à aucune grande crue. Pourvu que ça dure!



# Aire de ieux





Une aire de jeux pour le bonheur des enfants.

A l'automne dernier, l'équipe municipale avait décidé d'installer une aire de jeux aux abords de la salle des fêtes.

Jean-Pierre Faivre et François Serrurot se sont occupés de ce dossier et ont commandé une structure comprenant un toboggan, une balançoire, un tourniquet et un jeu à ressort pour la somme totale de 9664,69€. Dans le même temps, une demande de subvention était effectuée auprès du Conseil Général qui a accordé une aide de 2416€.

Nicolas Guignard a été retenu pour l'installation des jeux. Il s'agissait de décaisser une surface suffisante pour installer les jeux en toute sécurité, de sceller les différents éléments de la structure puis de déverser du gravier sur une profondeur de 30 cm, ce qui a nécessité plus de 25 m3 de gravier. Le montant des travaux s'élève à **6300€.** 

Depuis la fin avril, l'aire de jeux est fonctionnelle, et au vu de la fréquentation, il semble que cette réalisation comble les jeunes enfants du

village. Elle est également devenue un lieu de rassemblement pour de nombreuses personnes qui trouvent un endroit agréable et ombragé pour se rencontrer.

### SICTOM



Comme vous le savez le SICTOM a équipé de puce électronique tous les bacs des usagers (particuliers, professionnels, collectivités locales...) et depuis quelques mois enregistre au fur et à mesure les levées des bacs avec les équipements installés sur les BOM (Bennes à Ordures Ménagères).

Il est temps de passer à l'étape suivante et nous vous informons qu'à compter du mardi 07 avril 2015 le SICTOM ne collectera que les bacs pucés.

Pour les bacs non pucés ils ne seront pas vidés. Les agents poseront un autocollant sur le bac informant l'usager que son bac n'est pas équipé de puce et lui demandant de bien vouloir contacter le SICTOM pour régulariser la situtation.

### Abandon de déchets : les amendes s'alourdissent

Reglementation | 27 mars 2015 | Anne-Sophie Luchez

Ce vendredi 27 mars, le ministère de la Justice publie un décret qui modifie le montant de l'amende encourue en cas d'abandon de détritus.

Dès demain, jour de l'entrée en vigueur du texte, cet acte d'abandon sera puni de l'amende encourue pour les contraventions de la 3<sup>e</sup> classe, soit 450 euros maximum. Jusqu'ici, ces faits étaient punis de l'amende encourue pour les contraventions de la 2<sup>e</sup> classe, ce qui équivaut à 150 euros maximum.

Pour rappel, est visé "le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, (sauf

exceptions), des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque

nature qu'il soit (...)".

Le ministère précise que "les agents de police municipale" pourront constater cette nouvelle contravention de 3e classe. Il ajoute que celle-ci pourra faire l'objet d'une "amende forfaitaire de 68 euros, ou d'une amende forfaitaire majorée de 180 euros".

Le ministère de la Justice rappelle par ailleurs que "le non-respect de la réglementation en matière de collecte d'ordures (heures et jours de collecte ou tri sélectif)" est toujours puni d'une amende de 2<sup>e</sup> classe.

SICTOM de la zone de Dole 22 Allée du bois - 39100 BREVANS - 03.84.82.56.19



### SECURISER LA PLAGE: UNE PRIORITE POUR LA COMMUNE



Mardi 28 avril, une réunion sur la sécurisation de la plage a eu lieu à l'initiative de **Jean-Pierre Faivre.** Autour du Sous-préfet se sont retrouvés plusieurs élus communaux et les représentants de différents organismes concernés par ce sujet (DDT, Natura 2000, Protection Civile, Gendarmerie...).

Monsieur le Maire fit d'abord un état des lieux et un historique de la situation : depuis quelques années, un îlot s'est formé en aval du pont, créant un goulet dangereux. L'érosion affleure l'enrochement sur la rive gauche de la Loue et fait apparaître des grilles dangereuses pour les baigneurs. Cette érosion menace également la digue quelques mètres plus bas. En 2014, cette partie de plage avait été interdite à la baignade. L'installa-

tion d'un grillage de protection en interdisait l'accès. Seule la plage située au niveau du restaurant « la Plage » était autorisée à la baignade sous la responsabilité des baigneurs. Jean-Pierre Faivre rappela que cette plage est très fréquentée l'été et qu'il est du devoir de la commune de la garder attractive mais également de la rendre la plus sûre possible.

**M. Curie** de la Protection Civile évoqua la question d'une plage surveillée qui se pose quand la baignade comporte des risques. Mais le passage en plage surveillée est très contraignant car il faut alors délimiter une zone de baignade, embaucher un maître-nageur, définir des horaires...

Pour **M. Chaize**, de la DDT, les conditions en 2015 sont les mêmes qu'en 2014 : la baignade reste dangereuse mais pas plus que l'année dernière. En ce qui concerne le long terme, un relevé topographique sera fait dans les prochaines semaines pour déterminer la nature des travaux à effectuer.

Le gros problème, comme d'habitude, est le financement des travaux : qui doit payer ?

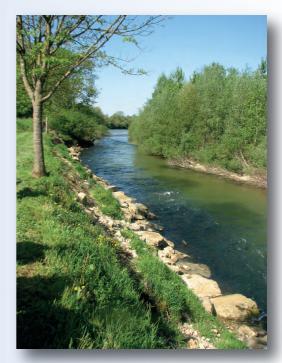
M. Chaize, appuyé par le Sous-Préfet, précisa que l'état n'est responsable que du lit principal et que « comme la Loue coule », il ne s'engagera pas dans d'éventuelles subventions. Monsieur le Sous-Préfet ajouta qu'une réflexion commune entre les différents partenaires (commune, Conseil Général, syndicat mixte Doubs/ Loue...) devait être envisagée pour obtenir les subventions nécessaires à la

réalisation des travaux de sécurisation.

**Sophie Horent**, de Natura 2000, rappela que, quoique l'on fasse, les problèmes se reposeront dans le temps car le Loue, comme tous les cours d'eau, cherche à retrouver son ancien lit et que la suppression de l'île ne règlerait le problème que pour quelques années.

Une visite sur les lieux confirma les propos des participants et l'urgence de la sécurisation. Monsieur le Sous-Préfet confirma la nécessité d'un grillage de protection et suggéra la médiatisation de cette action (presse, office de tourisme, écoles, bulletin municipal).

Comme on peut le constater, la prise de conscience est réelle mais il risque de passer encore beaucoup d'eau sous le pont avant que cette zone ne soit véritablement sécurisée. En attendant, profitez bien des joies de la baignade mais évitez de prendre des risques inutiles.



## Soirée Soupes & Jeux

Ce sont environ cinquante personnes qui se sont déplacées pour participer à cette soirée organisée par **Parcey Loisirs Animations.** 

Le principe étant que chacun apporte sa soupe et ses jeux pour partager un moment de

détente et de convivialité.

La "meilleure soupe" est élue grâce à l'avis de chacun qui, selon son goût, tracera sur le tableau mis à disposition pour l'occasion, un "baton" devant le nom de la soupe choisie. La soupe ayant le plus grand nombre de "batons" est la gagnante. Les soupes goûtées et notées, les convives passent aux différents jeux disponibles (jeux de société, cartes, Wii avec projection sur grand écran, scrabble à l'ancienne (François CORTOT a ressorti l'ancien tableau de scrabble).

La console Wii et ses jeux multi-joueurs a été particulièrement appréciée par les petits, les plus grands, et même les adultes. En conclusion, une excellente soirée de distraction et de convivialité. **A renouveler!** 



# CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Hommage aux morts pour la France

La population s'est retrouvé au monument aux morts, à 11 heures, pour assister à la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945.

Jean Pierre FAIVRE, Maire de Parcey et Jean SMANIOTTO,

Président des Anciens Combattants, après avoir déposé chacun une gerbe de fleurs au monument aux Morts, ont procédé à la lecture de leurs messages.

La liste des noms des habitants de Parcey tombés au champs d'honneur a ensuite été égrenée pour se souvenir, dans une forte émotion de leur engagement jusqu'a l'ultime sacrifice.

L'assistance a ensuite rejoint la salle Marteau pour le verre de l'amitié offert par la municipalité.



## LE VIDE GRENIER

Le vide-grenier organisé depuis plusieurs années par l'**Association de Parents d'Elèves** a connu son succès annuel puisque ce ne sont pas moins de **82 exposants**, venus de Parcey ou des environs, qui sont venus s'installer dès l'aube en ce dimanche 17 mai sur 450 mètres linéaires d'objets mis en vente. La météo étant favorable ce jour-là,



les badauds se sont déplacés nombreux et le service restauration a fonctionné à plein régime puisqu'en milieu d'après-midi, il n'y avait plus de gaufres. Même chose pour la buvette où les quatre fûts de bière n'ont pas suffi!

Le bénéfice substantiel de **2500** € est entièrement reversé à la coopérative scolaire de l'école. Il permet de financer en grande partie les sorties de fin d'année.

# LA COMPAGNIE DES ARCHERS DU VAL D'AMOUR : une grande famille!



Faisons connaissance avec Lionel Guyon, président de la compagnie des archers du val d'Amour.

#### Qui êtes-vous?

Je m'appelle Lionel Guyon, j'habite au Petit Villey près de Mont-sous-Vaudrey. J'ai fait du tir à l'arc en colonie quand j'étais jeune mais ce n'est qu'en 2009 que j'ai intégré la compagnie des archers du Val d'Amour car je n'avais pas suffisamment de temps libre avant. J'ai contacté Marie- Jo Bermond au téléphone et tout de suite, j'ai senti que le courant passait. J'ai obtenu mon diplôme d'entraîneur en 2013 et je suis président de la compagnie depuis septembre 2014. Je suis président à titre honorifique car j'aime bien qu'il y ait des discussions à l'intérieur du bureau et que les décisions soient prises en commun.

#### Présentez-nous la Compagnie.

La Compagnie compte 31 membres de 10 à 73 ans, dont 15 jeunes. Les entraînements ont lieu le mardi et le mercredi de 17h30 à 19h30 et le samedi de 13h30 à 15h30 en salle (à Dole). Une Compagnie se distingue d'un club dans le sens qu'elle a des rites comme le salut. Il y a également des grades comme dans l'armée (lieutenant, capitaine...). La cérémonie la plus importante est l'abat-oiseau qui aura lieu le 6 juin au stade de Parcey. Dans un avenir plus lointain, nous organiserons les championnats du Jura les 5 et 6 décembre 2016 au CREPS de Chalain.



#### **Quelles sont vos performances?**

Notre compagnie est très performante puisqu'en 2013/2014, nous avons obtenu 19 titres départementaux et régionaux. Deux de nos archers se sont qualifiés pour les championnats de France nature et ils ont terminé dans

archersduvaldamour.wordpress.com

le Top 10. Cette année, Mickaël Jolibois s'est qualifié pour les championnats de France à Vittel où il a terminé 72ème sur 3200 participants.

Avez-vous un message à faire passer ?

Le tir à l'arc est une activité calme qui permet de se changer les idées. La Compagnie des Archers du Val d'Amour est une grande famille où on s'amuse beaucoup. N'hésitez pas à nous rejoindre!

NB: Depuis notre interview, la Compagnie des Archers a accumulé les performances puisqu'elle a obtenu quatre titres aux championnats de Franche-Comté en tir nature à Etueffont dans le territoire de Belfort et trois titres départementaux à Chamblay dont celui de Trystan Guyon qui n'est autre que le fils de Lionel.

#### Chapeau à tous!

# GRAINES DE CHAMPIONS!

Nous sommes allés à la rencontre de quatre garçons de Parcey fans de vélo : Enzo Bideau, Julien Perchat, Lucas et Thomas Wilhelm. Tous pratiquent le cyclisme depuis plusieurs années et font partie du vélo-club dolois.



de gauche à droite: Enzo Bideau, Julien Perchat, Lucas Wilhelm, Thomas Wilhelm



**Enzo :** Je m'appelle Enzo Bideau, j'ai douze ans, je suis en sixième au collège Ledoux à Dole. Quand j'avais sept ans, mon père m'a fait découvrir les parcours VTT en forêt et c'est à ce moment que je me suis intéressé au vélo. Faire du vélo me permet d'évacuer le stress de ma semaine d'école. Le mercredi, je fais entre deux et trois heures de vélo de route. Le jeudi soir, je fais un entraînement intensif de VTT d'une heure et demie et le samedi, je fais trois heures de VTT. L'année dernière, j'ai terminé troisième au classement général de la coupe de Bourgogne. Cette année, j'espère terminer dans les quatre premiers au classement final du trophée régional des Jeunes Vététistes pour être sélectionné aux championnats de France.



**Julien :** Je m'appelle Julien Perchat. C'est à l'âge de six ans que j'ai découvert le VTT à l'occasion d'une sortie dans les bois. Le vélo m'apporte du plaisir et l'ambiance du club est sympa. Je pratique le vélo cinq heures par semaine plus les compétitions. J'ai participé au trophée de France en août 2014. Notre équipe a terminé sixième sur vingt-trois comités. Cette année, j'espère obtenir une bonne place au Roc d'Azur.



**Lucas :** Je m'appelle Lucas Wilhelm, j'ai onze ans et j'habite à Parcey. Mon père m'a donné envie de faire du vélo en m'en parlant car il a fait des compétitions quand il était jeune et quand j'ai vu toutes ses coupes, j'ai voulu essayer à mon tour. Le vélo me défoule et me fait découvrir beaucoup de régions françaises grâce aux compétitions. Je m'entraîne le

mercredi après-midi et le samedi après-midi, entre deux et trois et je fais une compétition chaque dimanche. Je me suis qualifié deux années de suite aux championnats de France. Cette année, j'espère retourner aux championnats de France en évitant d'être pris dans une chute dans la course de route pour obtenir une

bonne place.



**Thomas :** Je m'appelle Thomas Wilhelm, j'ai douze ans et j'habite à Parcey. C'est mon père qui m'a donné envie de faire du vélo quand il m'a montré toutes ses coupes et quand j'ai commencé à regarder le tour de France. Le vélo me défoule et me permet de retrouver mes copains. Je m'entraîne deux fois par semaine (le mercredi et le vendredi) et je fais une compétition chaque dimanche. J'ai déjà réussi à faire plusieurs podiums en course de route. Cette année, je voudrais arriver à faire de nouveaux podiums.

Bravo pour ces quatre garçons dans le vent qui n'ont pas choisi le sport le plus facile. Souhaitons- leur de réaliser de brillantes performances et surtout de prendre beaucoup de plaisir à pratiquer leur sport favori.

ter, plusieurs sportifs du village sont présentés dans ce bulle-personnes pratiquent le sport à oublions pas et nous essaie-prochains numéros. Si vous pas à vous faire connaître en prendre contact avec vous



#### **BAIGNADE**

L'accès aux lieux de baignades sur le territoire communal n'est pas réglementé. Le public se baigne à ses risques et périls en tous lieux du territoire.

La baignade est interdite à l'étang de pêche communal situé au « lieu-dit Les Communaux », dans le canal du Moulin de la passerelle camping « Aux Essards », à la confluence Doubs Loue (Arrêté du 16/05/2008).

Considérant que le pont SNCF surplombant la Loue n'a pas vocation à servir de plongeoir, il est donc interdit de sauter dans la rivière depuis ce pont (Arrêté du 01/09/1997).

Aucun lieu de baignade n'étant aménagé et surveillé, la responsabilité du Maire ne pourra être mise en cause en cas d'accident ou de noyade.

Considérant que les multiples crues de cet hiver et la modification du lit du cours d'eau ont déstabilisé des blocs d'enrochement dans une zone à proximité du restaurant, la baignade est interdite dans la zone entre le Chenal et l'Ilot situé après le restaurant La Plage (Arrêté du 05/07/2013).

#### **APPAREILS SONORES**

Les réparations ou réglages de moteurs, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils ne devront pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit occasionné et ne pourront être pratiquées que les jours et horaires définis

#### **TONTE**

Le décret n° 88.523 du 5 mai 1998 stipule que les horaires de fonctionnements des appareils de bricolage ou de jardinage utilisés par les particuliers sont les suivants :

**JOURS OUVRABLES:** 8 h 30 à 12 h et 14 h 30 à 20 h30 SAMEDI: 9 h à 12 h et 15 h à 19 h **DIMANCHE ET JOURS FERIES:** 

10 h à 12 h

#### **ELAGAGE ARBRES ET PLANTATIONS**

Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales et des chemins ruraux doivent être coupés. Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants. En bordure des voies communales, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, une mise en demeure d'élaquer leur sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet au terme d'un délai de un mois, la commune obligera les propriétaires riverains à effectuer l'élagage par toutes les voies de

droit.

#### **FEUX**

Extrait arrêté du Maire du 16 mai 2008 Dans les zones d'habitation l'allumage de feux de jardin est interdit du 1 juin au 30 septembre.

L'allumage de feux de toute nature est interdit à proximité du camping, stade ainsi qu'en bordure de la Loue le long des berges boisées, du 1 mai au 30 septembre.

Le brûlage est interdit le dimanche et jours fériés, toute la journée. Il est interdit de brûler des résidus de tonte, les feuilles, les branches de résineux, les déchets verts non secs ainsi que tout autre produit dont le brûlage provoque des fumées épaisses et



Respect et tolérance, apprenons à bien vivre ensemble

# LOCATION SALLE DES FÊTES

Pour les réunions publiques impliquant une association, un mouvement politique ou syndical, un comité d'entreprise ou autre dont le siège social n'est pas à Parcey :

Tarif pour 1 jour : 210€

Tarif pour 1 week-end : Tarif extérieur sera appliqué

	HABITANTS DE PARCEY	EXTÉRIEUR
1 jour	160€	290€
1 week-end	220€	360€
Week-end prolongé (3 jours)	270€	430€
Caution	500€	500€
Arrhes	50% du prix de la location retenue	
Heure de ménage	20€ / Heure	

## **COVOITURAGE**

Pour libérer le point info pendant la période estivale, la zone de covoiturage a été déplacée sur le parking de la salle des fêtes côté rue de la Plassotte.

Ce mode de déplacement est vivement conseillé pour limiter les rejets de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Pour connaître les modalités d'utilisation du covoiturage, veuillez contacter la mairie.

## **ETAT CIVIL 2015**





1<sup>er</sup> Avril **Olivia,** Marie, Joséphine **BAILLY** *de Mathieu BAILLY et Jennifer TANIER* 

14 Avril **Line,** Françoise, Laurence **GAUVIN** *de Nicolas GAUVIN et Elise CHAFFANGE* 

28 Avril Jeanne, Marie, Louise MATHEY de Alexandre MATHEY et Elise FIGARD



MONGE Veuve MAURY

MOREAUX Veuve PRUNEAUX Marie-Louise Marguerite Hélène

Denise Amélie

Madeleine Marthe Henriette

11 Janvier 2015

14 Janvier 2015

14 Février 2015



### RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

ALCG sera dans notre commune pour la collecte annuelle des encombrants, les

#### Vendredi 10 et vendredi 17 juillet 2015

#### **VENDREDI 10**

Rue du Moulin Rue du 19 Mars Rue du Canal Rue des Vignes Grande Rue Rue des Saules Rue des lauriers Rue du Val de Loue Rue du Bouveret Rue Louis Gerriet Rue du Bouteiller Rue du Camping Rue des Eglantiers Rue des Noisetiers Golf Camping

#### **VENDREDI 17**

Rue de la Loye Rue des Tuyas Rue des Aubépines Rue des Magnolias Rue d'Aval Rue des Prés Rue de la Plage Rue de la Gare Rue des Cytises Rue des Glycines Rue des Tilleuls Rue de la Charme Rue des Erables Rue des Sorbiers Rue de la Recasselière RN5 Rue des Peupliers Rue de Dole Rue de la Motte Rue de la Plassotte

#### **VOUS POUVEZ DEPOSER:**

Tous objets: bibelots, meubles, vaisselles, jouets, livres, magazines...

Les appareils électroménagers : machines à laver, gazinières... les matières recyclables : cartouches d'encre, ferrailles, métaux...

Les encombrants : matelas, sommiers...
MERCI DE NE PAS DÉPOSER :

Les matériaux non recyclables : objets de plus de 70 kg, pneus, gravats, déchets du bâtiment... Les huiles et produits toxiques, les déchets compostables, les matières destinées aux bacs bleus

### **EVENEMENTS A VENIR**

Samedi 13 juin : concours de pêche

**Samedi 20 juin :** fête de la musique à la salle des fêtes **Samedi 27 juin :** fête de l'école à la salle des fêtes

Dimanche 05 juillet : sortie au parc Nigloland

Mardi 14 juillet : concours de boules à la salle des fêtes, repas et feux d'artifices

Samedi 12 décembre : loto de l'ACCA

### **INFO**

Le FC GEVRY recrute tous les jeunes nés en 2010 ou avant pour la saison prochaine.

Contact: Mr LEGRAND Christian (Président) - Mr BUCHAILLOT Thierry (Vice Président)

fcgevry.foot@free.fr